



Faculté de médecine

Université 
de Montréal

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSORAL

Direction responsable

Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé (CPASS)

Approuvée par

Vice-décanat aux affaires professorales et au développement académique

Présentée au

CODIR le 20 mars 2024

Présentée pour échange et discussion à

La Direction élargie le 27 mars 2024

Pour adoption par

Le Comité exécutif de la Faculté de médecine du 25 avril 2024

Mise à jour

Le 25 avril 2024

Personnel enseignant visé par cette politique

Professeures et professeurs adjoints, agrégés ou titulaires de clinique (médecins et non-médecins), Professeures et professeurs adjoints, agrégés ou titulaires à plein temps universitaire (PTU) ou plein temps géographique (PTG), Professeures chercheuses et professeurs chercheurs adjoints, agrégés ou titulaires, Professeures et professeurs sous octroi adjoints, agrégés ou titulaires (ci-après désignés « professeures et professeurs »), Chargées et chargés d'enseignement de clinique, Superviseures et superviseurs, monitrices et moniteurs de stage

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSORAL

La Faculté de médecine offre plus de 200 programmes de formation à tous les cycles d'études, incluant le doctorat de premier cycle en médecine, les programmes de résidence, les formations professionnelles dans diverses disciplines des sciences de la santé, les programmes de premier cycle en sciences fondamentales, ainsi que les programmes de deuxième et troisième cycles axés sur la recherche. L'enseignement est donc au cœur de ses activités. Pour assurer cette mission, la Faculté peut compter sur un vaste réseau d'enseignantes et enseignants : professeures et professeurs, professeures et professeurs de clinique, chargées et chargés d'enseignement clinique, chargées et chargés de cours, tutrices et tuteurs, superviseures et superviseurs, monitrices et moniteurs de stage.

Les méthodes pédagogiques, nombreuses et diversifiées, sont choisies en fonction des compétences et des objectifs d'apprentissage propres à chaque cours, et plus largement, à chaque programme. Les activités d'apprentissage se déroulent dans des contextes variés — recherche, clinique ou pratique — et selon différentes approches, qu'elles soient individualisées, en petit groupe ou en grand groupe.

Toutes ces activités d'enseignement et d'encadrement exigent des connaissances et des compétences non seulement dans la discipline ou le domaine concerné, mais aussi en pédagogie, afin d'assurer une transmission pertinente et efficace des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, dans un environnement favorable à l'apprentissage.

Dans cette optique, la Faculté de médecine a revu sa politique de développement professoral afin d'assurer le développement et le maintien des meilleures pratiques en enseignement, qu'il soit théorique, pratique ou clinique. Cette politique, qui se veut souple dans son application, prévoit une formation obligatoire, au moins minimale, en pédagogie pour l'ensemble du corps enseignant, tous programmes confondus. Chaque personne pourra choisir un parcours de formation adapté à son secteur (sciences cliniques, fondamentales ou de la santé), aux méthodes pédagogiques privilégiées et à la nature de son engagement en enseignement.

À QUI S'ADRESSE CETTE POLITIQUE ?

La politique s'applique aux groupes suivants :

1. Les professeures et professeurs réguliers (PTU ou PTG), les professeures et professeurs sous octroi, ainsi que les professeures-chercheuses et professeurs-chercheurs de tous les secteurs de la Faculté ;
2. Les professeures et professeurs de clinique (médecins et non-médecins) ;
3. Les chargées et chargés d'enseignement clinique ;
4. Les monitrices et moniteurs, ainsi que les superviseuses et superviseurs de stage du secteur des sciences de la santé.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES BALISES ?

Le personnel enseignant visé est tenu de suivre une formation en pédagogie totalisant un minimum de 25 heures au cours des cinq premières années suivant son embauche. Par la suite, un minimum de 3 heures de formation par année est exigé.

Les membres du personnel enseignant visés par la présente politique qui possèdent une formation ou une expérience jugée équivalente en pédagogie en sciences de la santé peuvent être exemptés des formations initiales prévues. Cette exemption doit être approuvée conjointement par la direction du département ou de l'école du requérant ou de la requérante ainsi que par le directeur du CPASS. Le formulaire de demande d'équivalence est accessible sur [le site du CPASS](#).

QUELLE EST L'OFFRE DE FORMATION EN PÉDAGOGIE ?

L'offre de formation provient principalement de deux instances : le Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé (CPASS) de la Faculté de médecine (cpass.umontreal.ca) et le Centre de pédagogie universitaire (CPU) de l'Université de Montréal (cpu.umontreal.ca/accueil/). Les unités peuvent également organiser des activités de formation pédagogique, notamment dans le cadre de journées ou de retraites départementales, ou en réponse à des besoins spécifiques liés à leurs programmes. La participation à ces activités peut être comptabilisée dans le total annuel des heures de formation pédagogique.

Afin de choisir les formations les plus adaptées aux méthodes pédagogiques privilégiées dans les programmes et à la contribution attendue, la personne enseignante est invitée à consulter la direction de son département ou le ou la responsable de programme.

Il est également important de prendre connaissance des règles propres à certaines fonctions :

1. [Professeure et professeur du programme de médecine](#)
2. [Professeure et professeur en sciences fondamentales et en sciences de la santé \(enseignement en classe\)](#)
3. [Superviseures et superviseurs de stage en sciences de la santé](#)
 - [Département de nutrition](#) :
 - École de kinésiologie et de l'activité physique
 - [École d'orthophonie et d'audiologie](#)
 - [École de réadaptation](#)
 - Ergothérapie
 - Physiothérapie

Il est important de noter que tous les professeures et professeurs qui supervisent des étudiantes et étudiants dans les programmes de formation en recherche aux cycles supérieurs doivent suivre, dans les trois premières années suivant leur embauche, au moins une formation en encadrement aux cycles supérieurs offertes par le CPU en collaboration avec les Études supérieures et postdoctorales.

QUI ASSURE LE SUIVI ?

Chaque année, l'enseignante ou enseignant devra joindre les preuves de formation à la mise à jour annuelle de son curriculum vitæ, dans la section «maintien de la compétence». La direction de chaque département ou école sera responsable de confirmer l'atteinte des exigences ou d'assurer un suivi en cas de non-conformité.

Le respect de la politique de développement professoral devra également être abordé dans les lettres d'appui des directions dans le cadre des demandes de promotion ou de mise en poste. Il est important de noter que les activités de formation pédagogique sont prises en compte et valorisées dans l'évaluation de ces demandes.

RESSOURCES INSTITUTIONNELLES PERTINENTES

CPU - outils et enregistrements de formations antérieures

[Formations](#)

[Activités](#)

Supervision d'étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs

esp.umontreal.ca

monudem.umontreal.ca

Enseignement écoresponsable

durable.umontreal.ca

Vitrine des stages

stages.umontreal.ca (règlementation, outils, Sherpa+)

Différentes ressources pour l'enseignement au 1^{er} cycle et le soutien à la réussite

monudem.umontreal.ca

Ressources destinées à la communauté étudiante (pertinentes pour le corps enseignant)

En tant qu'enseignante ou enseignant, vous pourriez souhaiter connaître certaines ressources mises à la disposition des étudiantes et étudiants :

- [Ateliers sur différents aspects soutenant la réussite](#)
- [Ateliers et outils pour la préparation d'une demande de bourse de formation](#)
- [Bureau d'aide Point de repère](#)

Référentiel de compétences pour l'enseignement universitaire

services-medias.ugam.ca

Renseignez-vous auprès de la direction de votre département sur les ressources propres à votre unité ou au programme dans lequel vous enseignez.